

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 9 décembre 2008
CONCERNANT LES BONS SUR ACTION(S)

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 11 décembre 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Action	Bourse	Marché Organisé	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	1 000 000	YAHOO INC.	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	5	EUR 0,28
1B	Achat	1 000 000	YAHOO INC.	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	5	EUR 0,25
1C	Achat	1 000 000	ROCHE	VIRT-X	EUREX	20	EUR 0,44
1D	Achat	1 000 000	ROCHE	VIRT-X	EUREX	20	EUR 0,57
1E	Achat	1 000 000	CISCO	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	4	EUR 0,38
1F	Achat	1 000 000	NOKIA	Bourse d'Helsinki	EUREX	5	EUR 0,50
1G	Achat	1 000 000	ROYAL DUTCH SHELL	NYSE Euronext Amsterdam	Euronext.liffe	4	EUR 0,51
1H	Achat	1 000 000	PHILIPS	NYSE Euronext Amsterdam	Euronext.liffe	4	EUR 0,33
1I	Achat	1 000 000	VODAFONE	Bourse de Londres	LIFFE (London international Financial Futures and Options Exchange)	1	EUR 0,18
1J	Achat	1 000 000	VODAFONE	Bourse de Londres	LIFFE (London international Financial Futures and Options Exchange)	1	EUR 0,21
1K	Achat	1 000 000	MICROSOFT	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	4	EUR 0,57
1L	Achat	1 000 000	DEUTSCHE TELEKOM	XETRA trading System	EUREX	2	EUR 0,43
1M	Achat	1 000 000	AMAZON	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	20	EUR 0,57
1N	Achat	1 000 000	DAIMLER CHRYSLER	XETRA trading System	EUREX	10	EUR 0,33
1O	Achat	1 000 000	GOOGLE	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	100	EUR 0,33
1P	Achat	1 000 000	GBL	NYSE Euronext Bruxelles	Euronext.liffe	15	EUR 0,41
1Q	Achat	1 000 000	NESTLE	VIRT-X	EUREX	4	EUR 0,45
1R	Achat	1 000 000	APPLE	NASDAQ	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	20	EUR 0,65
1S	Achat	1 000 000	EXXON MOBIL CORP	NYSE	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	20	EUR 0,51
1T	Achat	1 000 000	GENERAL ELECTRIC	NYSE	CBOE (Chicago Board of Options Exchange)	5	EUR 0,30
1U	Achat	1 000 000	ALLIANZ AG	XETRA trading System	EUREX	20	EUR 0,63

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	USD 15	Date de Maturité	20 mars 2009	NL0006528333	1843B	40529233
1B	USD 20	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528341	1844B	40529241
1C	CHF 180	Date de Maturité	20 mars 2009	NL0006528358	1845B	40528911



BNP PARIBAS

1D	CHF 200	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528366	1846B	40528920
1E	USD 22	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528374	1847B	40528938
1F	EUR 12	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528382	1848B	40528946
1G	EUR 25	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528390	1850B	40528954
1H	EUR 18	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528408	1851B	40528989
1I	GBp 140	Date de Maturité	20 mars 2009	NL0006528416	1852B	40528997
1J	GBp 160	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528424	1853B	40529012
1K	USD 25	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528432	1854B	40529039
1L	EUR 15	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528440	1855B	40529047
1M	USD 55	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528457	1856B	40529055
1N	EUR 34	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528465	1857B	40529063
1O	USD 300	Date de Maturité	20 mars 2009	NL0006528473	1858B	40529071
1P	EUR 70	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528481	1860B	40529080
1Q	CHF 54	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528499	1861B	40529098
1R	USD 130	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528507	1862B	40529101
1S	USD 90	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528515	1863B	40529110
1T	USD 25	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528523	1865B	40529128
1U	EUR 90	Date de Maturité	18 septembre 2009	NL0006528531	1866B	40529136

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur Euronext Paris	1 Bon d'Option par tranche
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Quotité Minimum d'Exercice	1
Quotité Maximum d'Exercice	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 30 septembre 2008 sous le n° 08-0206 et les Suppléments visés par l'AMF le 8 octobre 2008 sous le n° 08-0211 et le 7 novembre 2008 sous le n° 08-0229; - La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement des sociétés :

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur le fait que :

*La société **Yahoo Inc.** a fait savoir à l'émetteur qu'elle n'a en aucune manière autorisé ou approuvé les bons d'option relatifs à ses actions et qu'elle n'a aucune obligation financière ou juridique concernant ces bons d'option.*

*La société **Royal Dutch Shell plc.** n'a aucune obligation financière ou juridique concernant les bons d'option. Les présents bons d'option sont émis sous la responsabilité de BNPParibas. L'émission des bons d'option ne peut être considérée comme une offre public d'actions de Royal Dutch Shell plc. En outre, Royal Dutch Shell plc fait savoir qu'elle n'a pas été impliquée ni dans l'établissement de la documentation juridique afférente à ces bons d'option, ni dans l'émission des bons d'option eux mêmes. De plus, Royal Dutch Shell plc attire l'attention sur le fait que les bons d'option n'attribueront au porteur ni droit d'information, ni droit de vote, ni droit à dividende vis à vis de Royal Dutch Shell plc.*

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.

